

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge  
Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-553379

38406

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)  
Matricule : 09381

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Tazi Rehalid

Date de naissance :

4-2-1968

Adresse :

Planulcoch

Tél. :

0661 933 896 Total des frais engagés : 27.86 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Dr. DALI Ahmed Imad, Optométriste, Boulevard de la Resistance, Casablanca, 22-31 19 42

Date de consultation :

11-08-2020

Age : 1996

Nom et prénom du malade :

TAZI Ri TAZI

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :

Amput

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 02/10/2020



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/08/2020	c2ceph		300	DR. MRA. OPHTALMOLOGISTE Imm. Liberté Boulevard 1150 Bruxelles Belgique

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LES JARDINS	11/08/2020	336,100

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

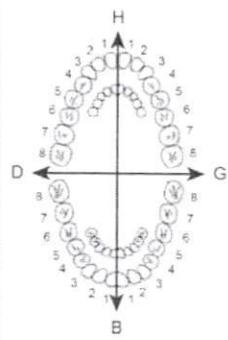
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

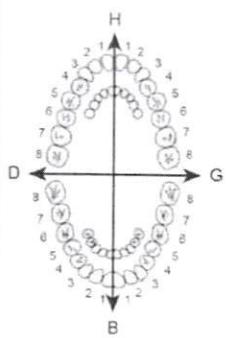
Cachet et signature du Practicien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
L'OPTICIENNE STÉPHANIE	11/08/2020	Monture 2 lentes (facture totale) (facture lentes)				1150,- 1000,- 2150,-

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	25533411	11433553

### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

# CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux - phacoémulsification à ultrasons

Exploration de la vision Angiographie rétinienne - OCT - Laser

Traitement REFRACTIVE : Lasik - Chirurgie forte myopie - Lentilles

Dr. Mrad Dali Ahmed I.

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste Diplômé de la faculté  
de Médecine de Paris

Mademoiselle TAZI RITA

84 ml à 4

- NAABAK COLLYRE

1 goutte le matin midi et le soir, pour les deux yeux Traitement  
pour 3 mois

NAABAK 4,9%  
Collyre 10 ml - PPV : 64,00 DH

6 118001 101184

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

Dr. MRAD DALI Ahmed I Imag  
Ophtalmologiste

Immeuble 11ème étage  
Boulevard de l'Indépendance  
22 31 58 20  
Casablanca

NAABAK 4,9%  
Collyre 10 ml - PPV : 64,00 DH

6 118001 101184

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

T = 336 nos

NAABAK 4,9%

Collyre 10 ml - PPV : 64,00 DH

6 118001 101184

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

PHARMACIE LES JARDINS  
Sarl Au  
DE LA LIBERTÉ S.A.R.L.  
Route de l'Indépendance Km 15  
Dan. 22 31 58 20 02 79  
RC : 333389 T.P. : 32560411

# CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux - **phacoémulsification** à ultrasons

Exploration de la vision Angiographie rétinienne - OCT - Laser

Traitement REFRACTIVE : Lasik - Chirurgie forte myopie - Lentilles

*Dr. Mrad Dali Ahmed I.*

**OPHTHALMOLOGISTE**

Spécialiste Diplômé de la faculté  
de Médecine de Paris

الدكتور مراد الدالي أحمد عماد

Casablanca le 11/08/2020 اخصاصي في أمراض وجراحة العين

خريج كلية الطب بباريس

Mademoiselle TAZI RITA

Prescription d'une paire de LUNETTES :

VERRES ORGANIQUES ANTIREFLET  
MULTICOUCHES  
ANTI LUMIERE BLEU

Oeil Droit : -0,25

Oeil Gauche : -0,25

+ monture

L'OPTIQUE S.A.R.L.  
22, Rue Mouloud Eddine Essaouiri  
Quartier Racine Casablanca

**EXIGEZ VOTRE CERTIFICAT D'AUTHENTICITE**  
**Ramener à chaque visite, les copies de vos ordonnances.**

*Dr. MRAD DALI Ahmed Imad*  
Ophthalmologiste  
Impr. LIBERTÉ Boulevard de la Résistance  
Ben Jdia - Tel: 05 22 31 58 20 / 05 22 31 19 42  
Casablanca

L'OPTICIENNE SARL AU

cop le 12/08/2020.

CLIENT: Yalla fayzi.

Rita.

FACTURE N° 022/20.

1 Monture optique = 1150,-

2 Verres organiques AR =

DSG = Rembourse "400" = 1000,-

---

Total = 2150,-

Arrêtée la présente facture à la somme de :  
"Deux mille cent cinquante DHS"

  
L'OPTICIENNE S.A.R.L.  
25 Rue Jallal Eddine ESSAOUTI  
Quartier Rachidia Casablanca